

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du **1er septembre 2016** à **19h30**

*N° délibération*  
**D2016-06-03**

*Date de convocation*  
**26 août 2016**

*Date d'affichage*  
**5 septembre 2016**

*Nombre de conseillers*

<i>En exercice</i> <b>15</b>	<i>Présents</i> <b>12</b>	<i>Absents exc.</i> <b>3</b>	<i>Absents</i> <b>0</b>	<i>Votants</i> <b>14</b>
---------------------------------	------------------------------	---------------------------------	----------------------------	-----------------------------

*Etaient présents*

M. WOLLJUNG Serge	M. POINSIGNON Gilles	Mme BOULANGE Rachel
M. OLEKSIUK Nicolas	Mme LUBNAU Dominique	Mme DAUMAIL Martine
Mme PIQUEMAL Anne	M. GIRARD Guy	M. MARTIN Michel
M. MULLER Jean-Marie	Mme PREVOT Nadège	Mme MARTIGNON Sonia

*Etaient absents excusés*

M. FALLITO Giovanni	Pouvoir à M. GIRARD Guy
Mme CAISSUTTI Claudie	Pas de pouvoir
M. MARION Julien	Pouvoir à M. WOLLJUNG Serge

Objet : **Modification de la durée de travail du poste d'animateur périscolaire n°2**

**VU** la délibération n°D2014-04-02 du 26 juin 2014 créant le poste d'animateur périscolaire n°2 à temps non complet à raison de 7,15 heures hebdomadaires en CDD sur 10 mois ;

**Considérant** que compte tenu du nombre croissant d'adhésions à l'activité Périscolaire il est nécessaire d'augmenter la durée annuelle de travail de ce poste ;

Monsieur le maire propose :

- d'une part de transformer le poste pour passer d'un CDD de 10 mois à un CDD annualisé pour une période de 3 ans renouvelables,
- d'autre part de passer la durée annuelle de travail du poste d'animateur périscolaire n°2 à 352,50 heures, soit 6,78 heures hebdomadaires.

**Le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :**

1. De transformer le poste initialement prévu pour un CDD de 10 mois en un CDD annualisé pour une période de 3 ans renouvelables,
2. De modifier la durée annuelle de travail du poste d'animateur périscolaire n°2 pour la porter à 352,50 heures, soit 6,78 heures hebdomadaires.
3. De modifier ainsi le tableau des emplois.
4. D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Fait à Silly-sur-Nied, le 1<sup>er</sup> septembre 2016

Serge WOLLJUNG, Maire de Silly-sur-Nied

  
 Signature et cachet
 